

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LE MARCHÉ DE LA FORMATION CONTINUE EN 1996

Les quelques 38 000 dispensateurs de formation continue ont réalisé, en 1996, 36,7 milliards de francs de chiffre d'affaires. Parmi ceux-ci, 9 000, soit un peu moins du quart, déclarent exercer comme activité principale la formation continue.

Ces structures déclarent, en moyenne, un chiffre d'affaires légèrement inférieur à un million de francs qui varie très fortement en fonction de l'ancienneté de la structure : les trois quarts d'entre elles annoncent un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 francs.

Leurs principales ressources financières proviennent des entreprises, dont la participation s'élève à près de 39 %. Les pouvoirs publics, avec 31 %, interviennent pour la formation de leurs propres agents, et pour celle des publics en difficulté. Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) ont contribué, soit au titre du plan de formation de l'entreprise, soit à celui du congé individuel de formation ou dans le cadre de l'alternance, à près de 12 % des sommes dépensées.

Près de 10 millions de stagiaires ont été formés, soit en moyenne 260 personnes par prestataire mais avec, là aussi, une dispersion considérable. Soixante-dix personnes, en moyenne, ont été formées par des prestataires qui réalisent moins de 500 000 francs de chiffre d'affaires, contre cent fois plus pour ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 20 millions de francs.

La durée moyenne des formations décroît d'année en année pour atteindre 76 heures en 1996.

Les trois quarts des prestataires de formation déclarent moins de 500 000 francs de chiffre d'affaires

L'ensemble des dispensateurs de formation continue ayant transmis pour l'année 1996 un bilan pédagogique et financier (1) (encadré 1), déclarent un montant global de 36,7 milliards de francs de chiffre d'affaires (tableau 1), soit une hausse de 4 % par rapport à 1995 (2). Ils ont permis à 10 millions de personnes de bénéficier d'au moins une action de formation.

Même si un peu plus de 200 prestataires déclarent plus de 20 millions de francs de ressources, celles-ci avoisinent, en moyenne, un million de francs. En effet, les trois

(1) - Sont exclus de ce champ, bien que relevant de la formation professionnelle continue, la formation des salariés dans les centres internes des entreprises, une partie de la formation des agents de la fonction publique, l'apprentissage, les actions de formation financées par une subvention de l'État versée directement à certains organismes (AFPA, CNED, CNAM).

(2) - Ces données ne sont toutefois pas directement comparables. En effet, suite à la modification, en 1996, des bilans pédagogiques et financiers, la déclaration ne s'établit plus sur l'année civile mais sur l'année comptable.

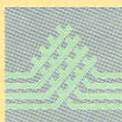


Tableau 1
Les prestataires de formation continue en 1996

Chiffre d'affaires	Nombre de prestataires	En %	Chiffre d'affaires (en millions de Francs)	En %	Chiffre d'affaires moyen par prestataire (en milliers de Francs)	Nombre de stagiaires (en milliers)	En %	Nombre moyen de stagiaires par prestataire	Durée moyenne des formations par stagiaire (en heures)
1 à 500 000 F	28 360	74	3 416	9	120	2 033	21	72	48
500 000 à < 1 MF	3 480	9	2 463	7	708	990	10	285	72
Moins de 1 MF	31 840	83	5 879	16	185	3 023	31	95	56
1 à 5 MF	4 800	13	10 559	29	2 197	2 852	29	593	90
5 à 10 MF	960	3	6 673	18	6 980	1 463	15	1 530	93
10 à 20 MF	370	1	5 010	14	13 504	990	10	2 673	97
> à 20 MF	215	1	8 549	23	39 762	1 582	16	7 359	60
Total	38 185	100	36 670	100	960	9 910	100	260	76

Source : Bilans pédagogiques et financiers - MES-DGEFP/DARES.

quarts des dispensateurs réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 francs, représentant 9 % du volume global. Ils assurent néanmoins la formation de 20 % des stagiaires (environ 70 stagiaires par prestataire) pour des formations dont la durée moyenne se situe autour de 48 heures.

Les dispensateurs, peu nombreux (1,5 %), dont le chiffre d'affaires s'élève au minimum à 10 millions de francs représentent 37 % du volume financier et forment un peu plus du quart des stagiaires.

Les organismes dispensant de la formation sont donc extrêmement divers, aussi bien en termes de chiffres d'affaires que de stagiaires formés. Cette diversité s'explique par une grande hétérogénéité de leurs statuts : ils peuvent être aussi bien des travailleurs individuels, des associations, des sociétés, des organismes consulaires ou des structures relevant du secteur public.

Les prestataires, quel que soit leur statut, peuvent exercer leur activité de façon exclusive dans le domaine de la formation continue ou, au contraire, en complément d'une activité principale exercée dans un autre domaine. Ainsi, en 1996, à peine un quart des prestataires de formation (23 %) sont enregistrés comme ayant pour activité principale la formation continue ou

un autre type d'enseignement (encadré 2).

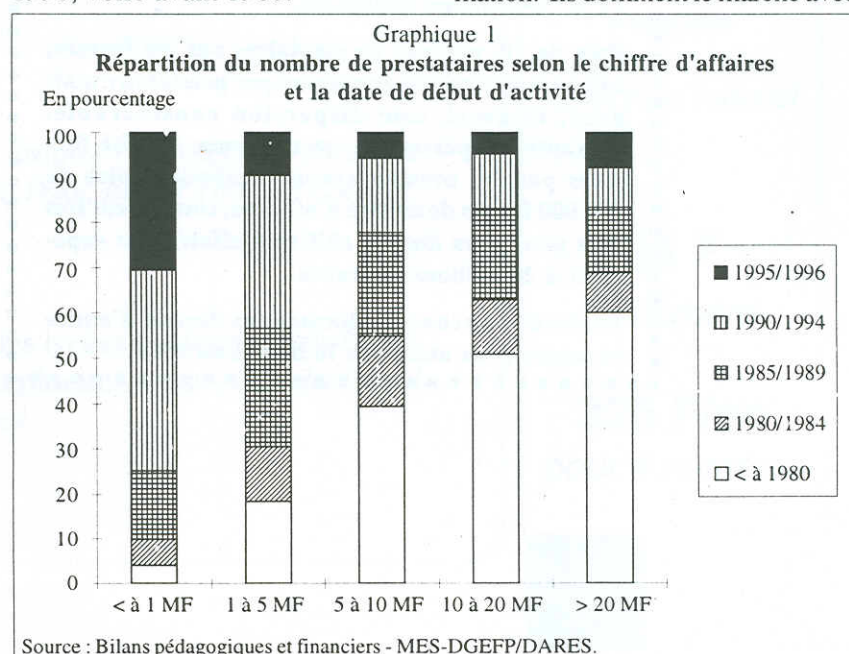
Près de 70 % des prestataires, majoritairement du secteur privé, ont débuté leur activité à partir de 1990

Parmi les dispensateurs ayant déclaré une activité de formation continue en 1996, une grande majorité d'entre eux (69 %) avait débuté leur activité à partir de 1990. La plupart (67 %) relèvent du secteur privé. Les établissements publics ou parapublics et les organismes consulaires ont débuté leur activité majoritairement avant 1990, voire avant 1980.

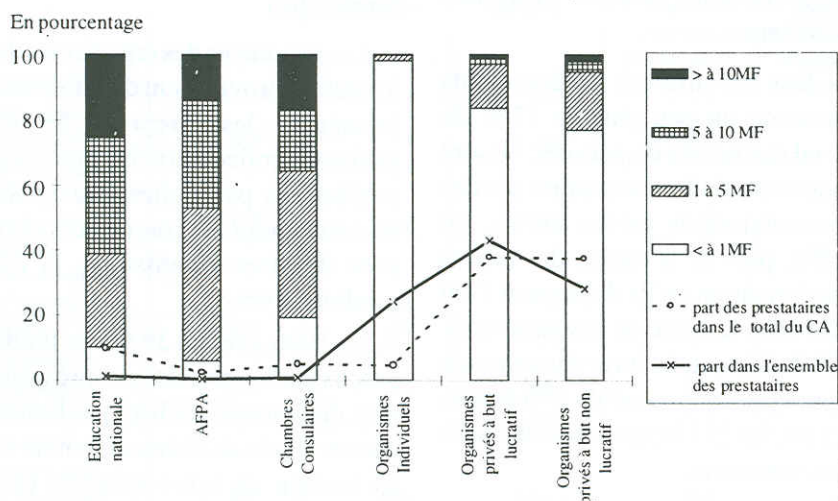
L'importance du chiffre d'affaires est, bien sûr, liée à l'ancienneté du prestataire (graphique 1). Pour les plus anciens (ceux ayant débuté leur activité avant 1980), le volume moyen d'activité est dix fois plus important que pour ceux créés à partir de 1993. Les prestataires créés après 1990 réalisent un chiffre d'affaires moyen inférieur à un million de francs.

Le secteur privé réalise les trois quarts du chiffre d'affaires

Les organismes privés (hors statut individuel) représentent 67 % de l'ensemble des dispensateurs de formation. Ils dominent le marché avec



Graphique 2
Répartition des prestataires selon le chiffre d'affaires par statut en 1996



Source : Bilans pédagogiques et financiers - MES-DGEFP/DARES.

une part du chiffre d'affaires global voisin de 76 %. Il s'agit de structures qui dans leur grande majorité déclarent un chiffre d'affaires ne dépassant pas 500 000 francs (graphique 2).

Près de 25 % des prestataires déclarent un statut de formateur « individuel ». Ils réalisent 4,6 % du chiffre d'affaires global soit pour la quasi-totalité d'entre eux (92 %) de 500 000 francs. Dans la presque totalité des cas, ils ont commencé leur activité après 1990.

Bien qu'ils ne représentent que 1 % du nombre total d'organismes, les établissements relevant du Ministère de l'Éducation Nationale réalisent, quant à eux, près de 10 % du chiffre d'affaires global. Ces établissements (en majorité des GRETA), dont l'activité s'exerce principalement dans le domaine de la formation continue, ont une importance économique certaine puisque 60 % d'entre eux dégagent au moins cinq millions de francs de chiffre d'affaires.

L'AFPA réalise, quant à elle, 2,4 % du chiffre d'affaires global hors commande publique. Du fait de son ancienneté et de sa spécialisation, presque la moitié de ses établissements ont au moins cinq mil-

lions de francs de chiffre d'affaires annuel.

Enfin, les organismes consulaires, dont 50 % des structures exerçaient dans ce domaine avant 1980, participent à hauteur de 5 % du chiffre d'affaires total, et près de quatre sur dix dépassent cinq millions de francs de chiffre d'affaires.

Plus de la moitié des heures de formation sont dispensées par des salariés en contrat à durée indéterminée

L'activité du personnel employé par les organismes de formation en tant que formateurs (hors bénévoles) a donné lieu à près de 102 millions d'heures d'enseignement. La durée moyenne des interventions est proche de 250 heures, sans que l'on note de dispersion importante selon le chiffre d'affaires des organismes. Près de 60 % des heures dispensées ont été effectuées pour le compte d'organismes totalisant moins de 5 millions de francs de chiffre d'affaires, 15 % au sein d'organismes réalisant entre 5 et 10 millions de francs et un quart dans des structures déclarant plus de 10 millions de francs.

Encadré 1

LES SOURCES STATISTIQUES : LA DÉCLARATION D'EXISTENCE ET LES BILANS PÉDAGOGIQUES ET FINANCIERS

Selon l'article L 920.4 du Code du Travail, « Toute personne physique ou morale de droit privé qui entend diriger un organisme de formation ou prendre part à la direction d'un organisme en souscrivant des conventions ou de contrats de prestation de services ayant pour objet la formation professionnelle continue doit adresser aux services de l'État et de la région une déclaration préalable ».

Tous les dispensateurs de formation, quel que soit leur statut juridique, doivent dès lors établir chaque année un bilan pédagogique et financier, que leur activité s'exerce à titre principal, à titre accessoire, ou en situation de sous-traitance (art 920-5). Le bilan pédagogique et financier ne prend en compte que les ressources des organismes qui résultent de conventions ou de contrats de prestation avec des financeurs privés ou publics portant sur des actions de formation. Il permet l'analyse de l'activité contractuelle des organismes de formation.

Le Code du Travail a été modifié en 1990 et subordonne la validité de la déclaration d'existence à la réalisation d'actions de formation et à la fourniture du bilan pédagogique et financier. Ainsi, lorsque les bilans pédagogiques et financiers ne font apparaître aucune activité de formation pendant deux années consécutives la déclaration d'existence devient caduque.

Pour 1996, le bilan pédagogique a été modifié et simplifié ce qui rend difficile les rapprochements statistiques avec les années précédentes. Les points suivants ont en particulier été modifiés :

- le bilan est rapproché de l'année comptable de référence de l'organisme et non plus de l'année civile;
- le bilan permet de mieux apprécier les financeurs réels de l'action de formation (classement selon cinq catégories de financeurs).

Les bilans sont collectés par les services régionaux de contrôle des Directions régionales du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) et agrégés au niveau national par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (Groupe National de Contrôle).

Le personnel exerçant une activité de formateur relève de statuts divers : salariés sous contrat à durée indéterminée ou déterminée, travailleurs indépendants ou formateurs occasionnels salariés (3).

Plus de la moitié (56 %) du total des heures de formation dispensées ont été assurées par des salariés en contrat à durée indéterminée. La durée moyenne de leurs interventions s'établit autour de 500 heures. Cependant, dans les structures déclarant moins d'un million de chiffre d'affaires la durée moyenne de leurs prestations est nettement plus basse (280 heures contre 600 heures en moyenne) dans la mesure où ils exercent sans doute des activités multiples au sein de leurs organismes.

(3) - Il s'agit de formateurs dont l'activité est inférieure à 30 jours par an.

Les salariés sous contrat à durée déterminée ont assuré quant à eux 18 % des heures d'enseignement pour une durée moyenne avoisinant 320 heures.

Les travailleurs indépendants assurent un peu plus de 15 % du total des heures dispensées. Ils sont souvent mis à contribution par des prestataires de petites tailles. En effet, plus de la moitié des heures de formation qu'ils dispensent l'ont été dans le cadre de ces structures. Globalement, la durée moyenne de leurs prestations est de 175 heures et atteint 215 heures dans les petites structures.

Les formateurs occasionnels salariés ont assuré seulement 10 % des heures de formation. Leurs interventions, très ponctuelles, durent en moyenne 73 heures.

Les entreprises et les pouvoirs publics sont les principaux financeurs des organismes de formation

Les ressources des organismes de formation proviennent de différents financeurs : les entreprises, les organismes collecteurs, les pouvoirs publics, les particuliers, auxquels on doit ajouter les contrats conclus avec d'autres organismes et les produits divers.

En 1996, près de 39 % des fonds perçus par les prestataires proviennent des entreprises liées par l'obligation légale de financement de la formation de leurs salariés (tableau 2). Ce mode de financement est particulièrement important pour les organismes privés à but lucratif puisqu'il représente 57 % de leurs ressources.

Encadré 2

LE SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Si l'ensemble des dispensateurs de formation professionnelle continue peut être défini comme délimitant la « branche économique », ceux dont l'activité principale (1) relève de la formation professionnelle continue constituent « le secteur de la formation professionnelle ».

Ces derniers représentent 23 % de l'ensemble des prestataires. Pour les autres, la formation professionnelle continue n'est qu'une activité secondaire voire connexe.

Les organismes (près de 9 000) relevant de ce secteur réalisent 17 milliards de chiffre d'affaires soit (46 %) et forment près de 40 % des stagiaires pour une durée moyenne (87 heures) légèrement supérieure à celle constatée pour l'ensemble des prestataires (76 heures).

De même, le chiffre d'affaires moyen (1 950 000 F), ainsi que le nombre moyen de stagiaires formés (456 par prestataire), s'avèrent plus élevés pour les dispensateurs dont l'activité principale relève de la formation professionnelle continue. Parmi l'ensemble des formateurs, un peu plus de 150 000 sont intervenus dans le cadre de ces organismes.

Les prestataires de formation continue dont l'activité principale est la formation continue en 1996

Chiffre d'affaires	Nombre d'organismes	%	Chiffre d'affaires (en millions de Francs)	%	Chiffre d'affaires moyen par prestataire (en millions de Francs)	Nombre de stagiaires	%	Nombre moyen de stagiaires par prestataire	Durée moyenne des formations par stagiaires (en heures)
< à 1 MF	5 825	67,2	1 489	8,8	256	736	18,6	126	64
1 à 5 MF	1 985	22,9	4 616	27,3	2 325	1 162	29,4	586	98
5 à 10 MF	527	6,1	3 682	21,7	6 986	722	18,3	1 371	104
10 à 20 MF	219	2,5	2 944	17,4	13 443	604	15,3	2 760	100
> à 20 MF	110	1,3	4 202	24,8	38 202	728	18,4	6 618	65
Total du secteur	8 666	100,0	16 933	100,0	1 954	3 952	100,0	456	87
Total de la branche	38 185		36 670		960	9 910		260	76

Source : Bilans pédagogiques et financiers - MES-DGEFP/DARES.

(1) - Sont représentés les organismes qui ont déclaré une activité dont le code APE correspond à 804 c et 804 d.

Tableau 2
Répartition des produits reçus par les prestataires, en 1996, selon leur origine

En millions de Francs

Financiers	Entreprises	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics	Contrats conclus avec des particuliers	Contrats conclus avec d'autres organismes de formation	Autres produits	Ensemble	%
Statut								
Éducation Nationale	867	333	1 771	291	72	234	3 568	9,7
Autres établissements publics ou parapublics ..	172	107	596	79	32	91	1 077	2,9
Centres de formation d'apprentis	7	4	17	1	1	3	33	0,1
AFPA	177	159	494	4	5	44	884	2,4
Organismes consulaires	542	323	625	142	47	148	1 826	5,0
Individuels	569	175	252	127	496	50	1 669	4,6
Autres organismes à but lucratif	7 897	1 448	2 013	506	879	1 130	13 873	37,8
Autres organismes à but non lucratif	3 950	1 751	5 513	632	629	1 265	13 740	37,5
Total	14 181	4 299	11 281	1 783	2 160	2 965	36 670	100,0
%	38,7	11,7	30,8	4,9	5,9	8,1	100,0	

Source : bilans pédagogiques et financiers - MES-DGEFP/DARES.

Les organismes collecteurs, qui opèrent principalement au titre du plan de formation des entreprises, ont versé près de 12 % du total des produits perçus par les opérateurs de la formation. Les particuliers peuvent, eux aussi, contribuer financièrement à leur propre formation, le cas échéant directement auprès d'un prestataire. Ce mode de financement représente au total 5 % des ressources des dispensateurs de formation.

Un peu plus de 30 % du chiffre d'affaires global des organismes proviennent des versements des pouvoirs publics. Parmi ceux-ci, la part des Conseils régionaux (10 % du chiffre d'affaires global), suite à la seconde étape de décentralisation de la formation professionnelle intervenue en 1993 pour la formation des jeunes, dépasse légèrement celle financée par l'État (9,5 %) et celle des autres collectivités publiques (6 %) ou de la Communauté Européenne (1,5 %).

Enfin, les pouvoirs publics financent la formation de leurs propres agents, ce qui représente 4 % du

total des sommes perçues par les organismes.

Les produits provenant de contrats conclus avec d'autres organismes de formation représentent 6 % du chiffre d'affaires global. Ce type de contrat permet souvent à des formateurs « individuels » (30 % de leur chiffre d'affaires est ainsi réalisé), ou plus généralement à des petites structures, d'intervenir dans des formations comme sous traitant d'organismes plus importants.

Enfin, 8 % du chiffre d'affaires est obtenu par divers produits tels l'exportation de formation, la vente d'outils pédagogiques, etc.

Un public majoritairement salarié pour des formations de courtes durées

Près de dix millions de stagiaires ont été formés en 1996. Si cet effectif reste stable par rapport à l'année précédente, le volume total d'heures de formation continue, quant à lui, de baisser pour atteindre 754 millions d'heures, soit

76 heures en moyenne de formation par stagiaire, contre 79 heures en 1995. La durée moyenne de formation varie selon la taille de la structure. Elle passe de 56 heures pour les petites à près de 90 heures pour les structures intermédiaires, mais chute à 74 heures pour les très gros prestataires.

La durée des formations se différencie aussi fortement selon le type de stagiaires (graphique 3), et la nature de l'organisme prestataire.

Les salariés qui suivent une formation principalement dans le cadre du plan de formation de l'entreprise restent majoritaires (67 % des stagiaires), mais ils suivent des formations d'une durée relativement courte (53 heures). Les demandeurs d'emploi (14 % de l'effectif) bénéficient de formations plus longues (près de 200 heures). Pour les particuliers, peu nombreux, la durée des formations suivies se situe autour de 100 heures.

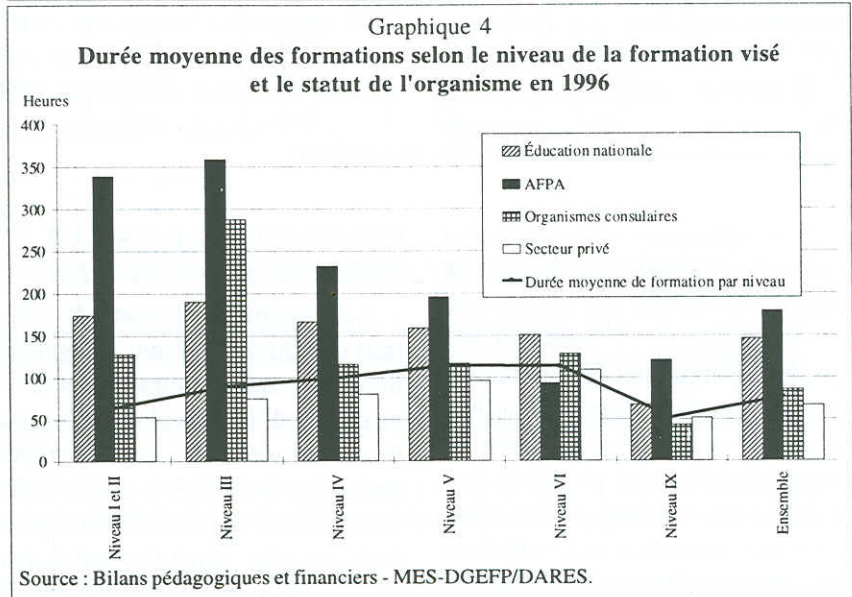
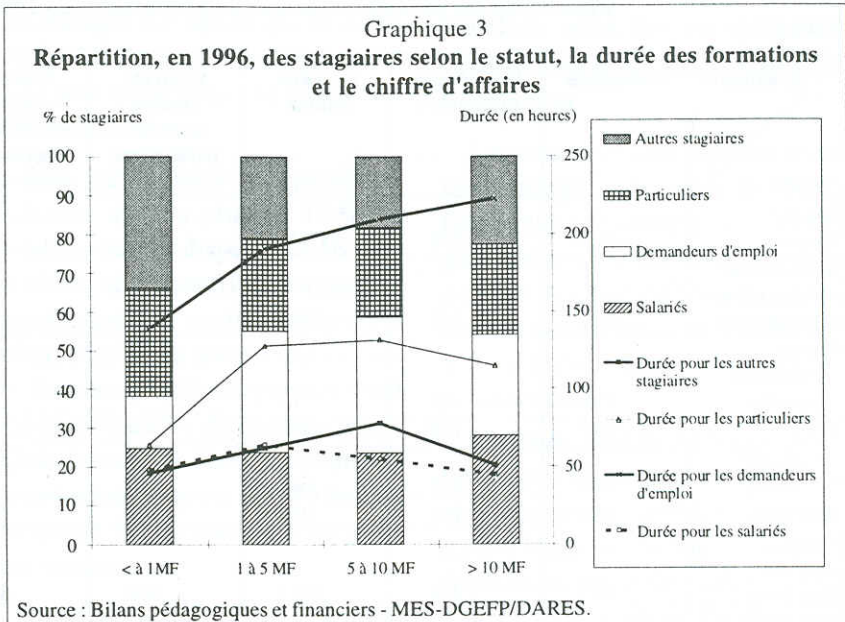
Les formations longues sont prépondérantes au sein des organismes relevant du secteur public. Les éta-

blissements dépendant de l'Éducation Nationale prennent en charge 8 % des stagiaires pour des formations qualifiantes dont la durée moyenne est de près de 150 heures. L'AFPA forme 1 % du total des stagiaires (principalement des demandeurs d'emploi) pour une durée moyenne qui s'établit autour de 180 heures. A l'inverse, les organismes privés à but lucratif, qui accueillent le volume le plus important de stagiaires (42 %), dispensent des formations dont la durée moyenne est beaucoup plus courte (54 heures). Le secteur privé à but non lucratif forme, quant à lui, 34 % du public pour des formations d'une durée moyenne de 83 heures.

Surtout des formations transversales, notamment dans les domaines informatique et bureautique

Une grande majorité des stagiaires étant des salariés en formation continue, ce sont les formations transversales de type bureautique, langues étrangères - formations de niveau IX, non assimilables à un niveau de formation précis - qui ont concerné le plus grand nombre de personnes (43 %), pour une durée moyenne d'environ 52 heures. Plus le chiffre d'affaires des organismes de formation est faible, plus la part des stagiaires effectuant ce type de formation est élevée (47 % du public accueilli par les petites structures, contre 37 % pour les unités de plus de 10 millions de francs de chiffres d'affaires).

Les formations de niveau VI ont une durée moyenne de 110 heures, et se déroulent, pour la moitié d'entre elles, dans le secteur privé à but non lucratif et en particulier le secteur associatif. Les stagiaires (16,5 %), qui suivent des formations de niveau V (CAP, BEP) visent souvent un parcours qualifiant. Ils re-



présentent le tiers du public des établissements de l'Éducation Nationale, et 55 % de celui de l'AFPA.

Les formations qui relèvent au minimum du niveau baccalauréat ont touché près de 37 % des stagiaires répartis entre 10,5 % de niveau IV, 12 % de niveau III et 14 % de niveau I et II. D'une durée moyenne assez élevée pour les niveaux IV (100 h) et III (90 h), elles ne sont que de 64 heures pour les niveaux I et II.

Plus de la moitié des stagiaires (56 %) ont suivi des spécialités de formation ayant trait aux domaines technico-professionnels des servi-

ces. Il s'agit en particulier d'informatique et de traitement de l'information (9 %), ainsi que de santé (6 %). Le secrétariat-bureautique, le commerce et la vente, la comptabilité-gestion, la sécurité des biens et des personnes représentent chacun entre 4 et 5 % des formations dispensées. Les formations de type général ont regroupé 17 % des stagiaires. Celles qui visent le développement personnel représentent 15 % des entrées, un tiers ayant pour objectif une amélioration des capacités d'orientation ou d'insertion de personnes.

Béatrice FOURNIER (DARES).